

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS ( 20 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUG,E M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS ( 2 ):

Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD  
M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES ( 3 ) : Mme BOURAT, Mme DE COURREGES, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Mme PIAULET

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET** : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) - Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) des compétences relatives au soutien à l'enseignement et à la recherche

*La loi NOTRe prévoit que les Régions, en leur qualité de chef de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, élaborent en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).*

*Le SRESRI définit des orientations partagées entre la Région et les autres collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale, et ses priorités d'interventions.*

*En Nouvelle Aquitaine, le schéma a été voté en séance plénière du 26 mars 2018. Il est construit autour de cinq ambitions :*

- *Améliorer le potentiel universitaire et scientifique de la région*
- *Lutter contre les inégalités territoriales*
- *Structurer en réseaux les forces de recherche et d'enseignement supérieur associées*
- *Développer les déterminants de l'innovation sur le territoire régional*
- *Aider les citoyens à mieux appréhender la science, ses applications et leurs impacts.*

*Des objectifs forts sont au service de ces perspectives, au rang desquels :*

- *le renforcement d'un socle d'excellence scientifique, technologique et pédagogique, en vue de stimuler l'innovation,*
- *la facilitation d'un accès pour tous les jeunes à l'enseignement supérieur, tout en assurant leur réussite et leur insertion professionnelle,*
- *le développement d'une stratégie de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur l'ensemble du territoire.*

*Cette construction d'un espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche nécessite de partager et porter collectivement la stratégie définie, à travers une conférence régionale d'une part, et d'un comité consultatif régional (ouvert à la société civile), d'autre part.*

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 14 janvier 2019

n°3

page 2/2

*Ce duo d'instances aux missions complémentaires est soutenu par un groupe de travail «enseignement supérieur et recherche» émanant de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), qui assure le partage de la stratégie avec les collectivités territoriales souhaitant s'impliquer.*

*L'association des acteurs territoriaux est formellement définie dans le cadre d'une Convention Territoriale d'Exercice Concerté de la compétence (CTEC), qui précise les modalités de l'action commune.*

*Grâce à la conclusion de cette convention, les signataires pourront partager toutes les informations relatives aux interventions en matière d'enseignement supérieur et de recherche, intervenir sur les financements croisés des projets, participer aux travaux du groupe de travail et de son comité technique opérationnel. Celui-ci sera constitué d'ici le 30 juin 2019, associant les signataires de la C.T.E.C.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

**VU** la délibération du conseil régional de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 adoptant le SRESRI, schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDÉRANT** les échanges survenus lors de la première réunion du groupe de travail constitué par la région en date du 26 septembre 2018,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour Grand Châtellerault de s'impliquer dans les réflexions portant sur l'enseignement supérieur et la recherche en participant aux instances de gouvernance mises en place, afin d'en tirer tout bénéfice possible pour notre territoire,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adopter la convention territoriale d'exercice concerté (CTEC) ci-jointe, qui lui permettra de prendre une part active aux travaux initiés par la Région en cette matière,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette C.T.E.C., ainsi que toute pièce y afférent.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 16/01/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER